

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00448  
Numéro SIREN : 338 459 332  
Nom ou dénomination : SOCIETE DE CONSEILS D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 9664

**SOCIETE DE CONSEILS D'ETUDES ET DE REALISATIONS IMMOBILIERES  
SO.RE.IM BRETAGNE**

Société par actions simplifiée au capital de 442.900 €  
108 Bd Clémenceau – 35202 Rennes  
338 459 332 RCS Rennes

\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 12 JUIN 2017**

---

Le lundi 12 juin 2017 au siège social, les associés de la société SO.RE.IM BRETAGNE se sont réunis en assemblée générale mixte, conformément aux statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*I – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Quitus aux dirigeants
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227 - 10 et suivants du Code du Commerce énoncées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes
- Examen du mandat des commissaires aux comptes ; formalités de publicité ;
- Questions diverses.

*I – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire*

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélatrice de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les associés lors de leur entrée en séance tant à titre personnel que comme mandataire d'autres associés.

L'assemblée est présidée par M. Daniel Alliaume en sa qualité de Président de la Société.  
Mme Dominique Mouillard, Directeur Général, remplit les fonctions de scrutateur.  
Mme Estelle Piau Moreau, avocat conseil, remplit la fonction de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés détiennent la totalité des 44.290 actions composant le capital social. L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Audit Consultants, commissaire aux comptes titulaire, est représentée par M. Hervé Cotonnec.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolutions
- une copie des statuts

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les stipulations des statuts ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai prescrit par lesdites dispositions et stipulations.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il présente ensuite à l'assemblée, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le rapport de gestion établi sur l'exercice ainsi que les rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

Il déclare la discussion ouverte. Après échanges de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

(...)

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

###### ***Mandats des commissaires aux comptes***

L'assemblée générale, constatant que le mandat des Commissaires aux comptes arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler pour six exercices le mandat de la société AUDIT CONSULTANTS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Cette nomination est faite pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

En revanche et conformément aux nouvelles dispositions légales, l'assemblée générale décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

La société AUDIT CONSULTANTS a déclaré, dès avant ce jour, accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existait aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

#### **II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(...)

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

###### ***Formalité de publicité***

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la société EVOLIS Avocats exerçant à Rennes – 40 Bd de la Tour d'Auvergne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité liées au transfert du siège social. A cet effet, certifier tous documents nécessaires et faire toute déclaration.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Conformément aux stipulations des statuts de la Société, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

**Pour copie certifié conforme**

